

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-14-chem | Organisation de la justice \[?\] au Moyen-Age ItemHenri Dubled. La justice au sein de la seigneurie foncière en Alsace du XIe au XIIIe siècle | Participation des administrés à la justice \(les plaids en Alsace au Moyen Âge\)](#)

Henri Dubled. La justice au sein de la seigneurie foncière en Alsace du XIe au XIIIe siècle | Participation des administrés à la justice (les plaids en Alsace au Moyen Âge)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0313

SourceBoite_001-14-chem | Organisation de la justice [?] au Moyen-Age

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Dubled, Henri](#)

Références bibliographiques[Dubled, La Justice au sein de la seigneurie foncière en Alsace, du XIe au XIIIe siècle](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb32986764g>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Dubled, Henri (1920-04-07 -- 1920-04-07)

TITRE La Justice au sein de la seigneurie foncière en Alsace, du
XIe au XIIIe siècle...

LIEU DE PUBLICATION Bruxelles

DATE 1960

EDITEUR Bruxelles : Impr. des sciences , 1960

H. Dufred

La participation des seigneurs féodaux

Le M. A. 1960

Participation des administrés à la justice.

(Le foid en Alsace au M. A)

1/ Il y a eu au XIII^e et XIV^e s. 3 sortes de foid en Alsace :

- les foids s^x qui regroupent les seigneurs à l'origine et un seigneur.
- les foids mores - chaque seigneurie
- les foids + retraits qu'on réunissait par une administration.

2/ La justice ou (lit) appartenait au seigneur ou son vassal, ou au XIII^e s. (ou son vassal si c'était l'abbaye). Etant donné les ecclésiastiques, les moines, les colonges et les seigneurs et retraits qui n'ont le droit, mais les boni vin

La participation des administrés est très forte en Alsace que de celle de la F. (La Bourgogne et l'Alsace in brève).



250-257

EXTRA STIRONGE

W. B. S.